

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 445 publiée le 24 juin 2014

LA PAIX ET LA RÉCONCILIATION SONT POSSIBLES ! LA PREUVE PAR NÎMES

Depuis le début de l'année, la capitale du Gard compte deux messes dominicales *Summorum Pontificum*. Et les fidèles répondent présents ! La communauté est passée d'une trentaine de membres auparavant à plus de 150 aujourd'hui. Notamment grâce à la bonne collaboration entre prêtres diocésains et prêtres d'instituts *Ecclesia Dei*. Ce qui montre, une fois de plus, que lorsque l'offre est généreuse, la demande suit...

I - ÉTAT DES LIEUX

a) Avant 2013

Jusqu'à l'année dernière, la seule messe traditionnelle dominicale du diocèse de Nîmes, Uzès et Alès, était célébrée en la chapelle du Couvent des Clarisses de Nîmes. Longtemps dite par le chanoine Gabriel Pujol, elle attirait difficilement plus d'une trentaine de fidèles car, en dépit de l'horaire très familial (10 h 30), le lieu était excentré, mal desservi et mal adapté à la célébration de la forme extraordinaire.

b) 2013, une transition réussie

Alors que l'on craignait que la messe ne disparaisse avec son célébrant, finalement rappelé à Dieu au printemps 2013 à l'âge de 90 ans, la Providence a voulu qu'il en aille diversement, grâce à l'action convergente du chanoine Pujol et de l'abbé Le Gentil, aumônier des malades depuis 2003. Non seulement l'abbé Le Gentil a accepté de prendre la succession du chanoine Pujol mais il a obtenu de Mgr Wattebled, évêque de Nîmes depuis 2001, que le lieu de célébration ne soit plus la chapelle des Clarisses (dont le sanctuaire, réaménagé après le Concile, convenait peu à la liturgie traditionnelle) mais la chapelle Sainte-Eugénie, située en plein centre-ville et parfaitement adaptée à la forme extraordinaire du rite romain.

Le vœu des fidèles, reconnaissants envers les Clarisses de leur accueil mais désireux - depuis le Motu Proprio de 2007 et avec les encouragements du chanoine Pujol - de "créer une dynamique paroissiale", a donc commencé à se réaliser lors du changement de lieu de culte, survenu à l'occasion du premier dimanche de l'Avent 2012. Seule ombre à ce changement de lieu, la modification de l'horaire, avancé à 9 heures.

En dépit de cet horaire moins favorable, dès que la nouvelle a commencé à se répandre, l'assistance a gonflé peu à peu au point qu'une chorale a pu se mettre en place. Des familles du diocèse, qui allaient à la messe à Montpellier ou Avignon, sont revenues sur Nîmes et, dès le début de l'année 2013, l'assistance moyenne avait doublé.

La bonne entente entre les fidèles, l'abbé Le Gentil et l'archiprêtre de la Cathédrale (dont la chapelle dépend) a permis de doter la chapelle d'ornements et de missels anciens auparavant remisés dans des tiroirs et, surtout, de la mettre à disposition des fidèles en semaine pour l'adoration du Saint-Sacrement, la récitation du chapelet et une messe le jeudi soir.

Les fidèles ont pu avoir la messe le mercredi des Cendres, ce qui n'était pas le cas à la chapelle des Clarisses, et, pour la première fois depuis la réforme liturgique, la Messe de Minuit à Noël. Bref, l'année 2013 a été une année de grâces pour les fidèles nîmois.

c) 2014 : des renforts arrivent et la messe se dédouble !

Le seul point noir de la transition, par ailleurs parfaitement réussie, entre les deux chapelles demeurait l'horaire : 9 heures au lieu de 10 h 30 précédemment.

Après un essai non transformé de revenir à l'ancien horaire lors de la Toussaint 2013, la solution a été trouvée en ce début 2014. L'évêque, Mgr Wattebled, a en

effet accepté que la chapelle soit desservie par les prêtres de l'Institut du Christ-Roi Souverain Prêtre de Montpellier qui, l'été dernier, avaient assuré la continuité de la célébration en l'absence de l'abbé Le Gentil.

Du coup, l'abbé Le Gentil continuant à célébrer la messe à 9 heures, ce sont deux messes qui sont désormais offertes aux fidèles nîmois. Une messe lue à 9 heures et une grand-messe chantée à 10 h 15. Et les résultats sont là !

D'une trentaine de fidèles en 2012 aux Clarisses, la communauté a quintuplé puisque la chapelle Sainte-Eugénie est pleine à l'heure de la messe chantée (100 à 120 personnes, enfants de chœur et chanteurs compris) et qu'une quarantaine de personnes suivent la messe basse à 9 heures. Il est raisonnable d'estimer que le potentiel est encore plus grand puisque le [site internet](#) de la chapelle compte plus de 700 abonnés.

Image: 20140624111641_ima445_sainte_eugenie.jpg

II - LES RÉFLEXIONS DE PAIX LITURGIQUE

1) Lorsque le noyau de fidèles qui assistait à la messe célébrée par le chanoine Pujol à la chapelle des Clarisses s'est posé la question de la succession du prêtre âgé, l'idée de faire appel à un institut *Ecclesia Dei* a semblé la réponse évidente. Du moins jusqu'à ce que l'évêché n'y réagisse en opposant une fin de non-recevoir très claire : « pas question ».

Ce que les fidèles ignoraient, c'est que le diocèse disposait d'un prêtre "idoine" (au sens de *Summorum Pontificum*, art. 5 §4) en la personne de l'abbé Jean-Marie Le Gentil, aumônier des malades à Nîmes. Depuis le Motu Proprio, celui-ci avait en effet indiqué à l'évêché son désir de célébrer selon la forme extraordinaire du rite romain pour les fidèles. Usant du droit fait par le Motu Proprio à « tout prêtre catholique de rite latin, qu'il soit séculier ou religieux, [d'] utiliser le Missel romain publié en 1962 par le bienheureux Pape Jean XXIII » aux messes « célébrées sans peuple » (*Summorum Pontificum*, art. 2), l'abbé Le Gentil disait déjà tous les lundis "sa messe en latin" en la cathédrale Notre-Dame et Saint-Castor.

2) De fait, et tout le mérite en revient à l'abbé Le Gentil, la cathédrale Notre-Dame et Saint-Castor de Nîmes fait partie du cercle très fermé des cathédrales françaises offrant au moins mensuellement cette forme liturgique (elles ne sont que sept...). Si nous insistons sur la figure de l'abbé Le Gentil, c'est pour rappeler que la bonne application du Motu Proprio - en dehors du cadre paroissial, ce qui constitue son cadre idéal -, passe par la mise en place d'un tandem *cætus fidelium/sacerdos idoneus*. Ce que l'évêque de Nîmes, Mgr Wattebled, semble avoir non seulement compris mais aussi permis. Grâce lui en soient rendues ! Et que soient entendu les fidèles du Vigan qui espèrent pouvoir bénéficier à leur tour de la charité de leurs Pasteurs...

3) La situation nîmoise présente bien des aspects de la réussite de l'application de *Summorum Pontificum* sur lesquels nous insistons fréquemment :

- la nécessaire ténacité des fidèles,
- le nécessaire courage des prêtres diocésains,
- la nécessaire charité des évêques,
- la nécessaire disponibilité des instituts *Ecclesia Dei*.

Par l'augmentation conséquente du nombre de fidèles, elle démontre surtout une nouvelle fois - comme l'a scientifiquement illustré l'enquête de sociologie de Fribourg que nous avons commentée dans notre [lettre 437](#) -, que nombre de fidèles silencieux se tiennent comme en réserve du Motu Proprio sans que leurs pasteurs (paroissiaux ou diocésains) les connaissent comme demandeurs de la messe traditionnelle. De fait, soit ils parcourent des kilomètres chaque dimanche pour aller à la messe loin de chez eux, soit ils se résignent à assister dans leur paroisse à la forme ordinaire du rite romain.

4) On doit enfin intégrer dans l'analyse de la situation présente l'élément suivant : l'Église de France, ses séminaires, ses œuvres et ses paroisses, ne cesse de s'enfoncer dans la dépression. Certes, le regard des clercs diocésains, spécialement de ceux qui exercent des responsabilités, n'est pas a priori favorable aux manifestations de la vitalité de la liturgie traditionnelle. Toutefois, leur hostilité est souvent moindre qu'autrefois. Aussi sont-ils toujours plus nombreux à se montrer prêts à œuvrer à la réconciliation lorsque se présentent à eux des propositions exprimées de façon positive. Les représentants de la mouvance « extraordinaire » doivent s'adapter à cette évolution et avancer leurs projets avec souplesse et détermination. La preuve par Nîmes.